Accusé de réception en préfecture 067-216702480-20221206-COMM20221103-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Publié en ligne le 10/07/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 décembre 2022

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers

élus: 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents : 14

Conseillers absents: 4

Secrétaire de séance : Mme Monique DELL.

Membres présents: Mmes et Mrs Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL,

Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Membres absents excusés: Mmes et Mrs Marie Hélène GREULICH, Didier

MEYER, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

Membre absent ayant donné procuration : néant

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20221103

<u>Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compterendu d'information au 08/11/2022</u>

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relative aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

- devis City -Lum pour l'achat d'illuminations de Noël (flocons de neige) pour un montant H.T. de 324 €
- devis Plâtrerie OSTERMANN Ecole faux plafond acoustique salle de classe pour un montant H.T. de 2.192,00 €
- devis ILLER Electricité liaison réseau Internet MDA vers MDS pour un montant H.T. de 786,42 €

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme, Krautergersheim, le 13 décembre 2022

Le Maire, René HOELT

